

***La Caisse des Dépôts et la Ville de Châlons-en-Champagne  
s'engagent pour la revitalisation du cœur de la ville***

***Châlons-en-Champagne, le 2 septembre 2016 – Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts, et Benoist Appar, député-maire de Châlons-en-Champagne, ont signé, ce jour, la cinquième convention nationale « démonstrateur », afin de trouver des solutions concrètes pour conforter l'attractivité du cœur de ville et le développement économique du territoire.***

**Un dispositif de villes « laboratoires » pour la redynamisation des centres-villes**

Face aux écarts croissants de développement entre les grandes métropoles françaises et les centres des aires urbaines intermédiaires, la Caisse des Dépôts a lancé, le 30 mars dernier, un dispositif pour la revitalisation des centres-villes, avec la convention « centre-ville de demain ». Cet outil vise à déployer des moyens innovants, afin de répondre et d'accompagner au plus près les réalités de redynamisation des villes de 15 000 à 100 000 habitants.

Pour affiner au mieux son offre, la Caisse des Dépôts a souhaité lancer des expérimentations dans une dizaine de villes « laboratoires » pour tester de nouvelles solutions. 10 sites ont été choisis, sur la base du volontariat des élus : Châlons-en-Champagne, Cahors, Vierzon, Lunéville, Nevers, Valence, Flers, Miramas, Perpignan et Fort- de-France.

**Le renouveau du centre-ville de Châlons comme facteur d'attractivité**

En accompagnant Châlons-en-Champagne comme démonstrateur, la Caisse des Dépôts soutient ainsi le projet global de renouveau du centre-ville porté par la Ville, qui prévoit de consacrer plus de 66 M€ à la requalification des espaces publics, l'accompagnement au développement de commerces et de services, la reconquête de l'habitat, ainsi que la mise en œuvre d'une politique marketing renforcée avec le développement d'animations.

La Ville de Châlons-en-Champagne, avec ses partenaires locaux, au premier rang desquels figure la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, a défini les enjeux et ambitions du territoire pour que, à l'horizon 2030, la capitale de la Marne devienne un acteur majeur du Grand Est, tout en conservant son orientation naturelle vers Paris et l'Île-de-France. Cet ambitieux projet repose à la fois sur la recherche d'une nouvelle attractivité du centre-ville, et sur l'innovation technologique et sociale, en vue de faire de Châlons-en-Champagne un territoire à haut niveau de qualité de vie. L'objectif est ainsi d'attirer 4 000 nouveaux habitants sur le territoire, 3 000 étudiants et de créer quelque 2 000 nouveaux emplois.

**Châlons-en-Champagne « démonstrateur » : expérimenter de nouvelles solutions opérationnelles pour conforter le centre-ville**

Le projet urbain de Châlons-en-Champagne définit le périmètre stratégique de redynamisation autour de la place Foch et, en particulier, au niveau des immeubles situés en façade sud de la place.

La place Foch est en effet l'un des espaces emblématiques du centre-ville et le principal lieu d'animation. La façade sud de la place se pose aujourd'hui comme une rupture du linéaire chaland et commerçant du centre-ville, entre la rue de la Marne, la galerie de l'Hôtel de Ville et la rue d'Orfeuil. La question de la reconquête immobilière de ce linéaire constitue donc un enjeu majeur.

De nouvelles solutions opérationnelles aux objectifs précis :

- permettre la réalisation d'un projet immobilier favorisant l'animation et le développement commercial, qui réponde aux contraintes liées à l'inscription de bâtiments aux Monuments Historiques. La présente convention prévoit de mener des actions précises, afin de définir et valider la faisabilité immobilière du programme de restructuration, de réhabilitation et d'extension en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et les services de l'Etat en charge du patrimoine ;
- définir les conditions techniques, juridiques et financières pour faciliter la remise sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux vacants, et à redonner une vocation économique aux étages. La convention

prévoit d'aboutir à la reconquête immobilière des immeubles vacants pour permettre le financement du développement de nouvelles surfaces d'activités commerciales et de services en optimisant le portage juridique et financier ;

- préparer et dynamiser l'installation de nouvelles enseignes permettant de concrétiser le projet de restructuration immobilière et de remise sur le marché des surfaces vacantes. La convention prévoit de favoriser l'implantation de nouvelles activités (commerces, services) dans les locaux de la Place Foch ciblés par la démarche.

---

### A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)

### A propos de la ville de Châlons-en-Champagne

La Ville de Châlons-en-Champagne est une ville moyenne de 45 000 habitants située au centre du département de la Marne. Après la dissolution du 1<sup>er</sup> RAMa et de la 1<sup>re</sup> brigade mécanisée en juin 2015, la perte de son statut de Préfecture de la Région Champagne-Ardenne en 2016, la Ville, aidée par l'Agglomération de Châlons-en-Champagne, porte une ambition nouvelle de redynamisation et de développement de l'attractivité du territoire.

Pour compenser les conséquences économiques et démographiques, l'Etat a décidé de mettre en œuvre un plan d'accompagnement, le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) destiné à faciliter la transition du territoire impacté vers de nouvelles dynamiques de développement. Le CRSD de Châlons-en-Champagne et son Contrat d'accompagnement représentent un montant total d'investissement estimé à plus de 131 millions d'euros dont plus de 68 millions de contributions publiques pour lesquelles l'Etat s'engage à hauteur de 30 millions d'euros.

Les axes de développement prévus par le CRSD sont les suivants :

- accompagner la redynamisation globale du centre-ville et faire de Châlons-en-Champagne un exemple de réussite économique et résidentielle ;
- développer le tissu économique local par une politique favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques ;
- structurer les filières de croissance ;
- promouvoir l'ambition internationale de l'agglomération.

L'ambition de Châlons-en-Champagne est de développer l'image d'un territoire d'innovation et porteur des thématiques d'avenir.

---

### Contacts presse

Caisse des Dépôts | Direction du réseau et des territoires | Diane Gallais | 01 58 50 78 96 | [diane.gallais@caissedesdepots.fr](mailto:diane.gallais@caissedesdepots.fr) | *Direction régionale* | Joëlle Lagrange | 03 88 52 45 36 | [joelle.lagrange@caissedesdepots.fr](mailto:joelle.lagrange@caissedesdepots.fr)

 @CaissedesDepots

Ville de Châlons-en-Champagne – Direction de la Communication de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne | 03 26 69 38 27 | Marine Royer | [m.royer@chalonsenchampagne.fr](mailto:m.royer@chalonsenchampagne.fr)